

**DOSSIER R-3981-2016**

**QUESTIONS D'AUDIENCE DE LA RÉGIE AU PANEL 3 DU TRANSPORTEUR**

**Charges de services partagés**

1. **Références :**
- (i) Pièce [B-0090](#), p. 10;
  - (ii) Pièce [B-0016](#), p. 45 et 46;
  - (iii) Pièce [B-0016](#), p. 18, tableau 6.

**Préambule:**

- (i) En réponse à la DDR n° 4 de la Régie (R4.1), le Transporteur précise :

« R4.1

*La répartition des coûts complets relatifs au produit « Produit d'exploitation TIC » pour l'année témoin 2017 est effectuée de la façon suivante :*

- Les CNE de l'ancienne DIT du Transporteur transférées à la VPTIC en 2015 représentent 30,0 M\$ et sont facturées en totalité au Transporteur;
- Le montant restant de 11,3 M\$ facturé au Transporteur est composé :
  - *des coûts nécessaires au soutien des applications informatiques répartis selon l'utilisation prévue (ex. : coûts d'hébergement, de traitement, de transmission et de stockage de données);*
  - *des coûts pour le nouveau centre de traitement des données informatique répartis selon l'utilisation prévue; et*
  - *des coûts relatifs au respect des exigences réglementaires de fiabilité et de sécurité liées à la conformité répartis selon l'utilisation prévue. »*

[nous soulignons]

(ii) Aux tableaux A6-1 et A6-3, le Transporteur présente les revenus de la VPTIC en provenance des clients réglementés. Les revenus en provenance du Transporteur pour le produit « Produit d'exploitation TIC » sont de 36,4 M\$ pour 2015 et de 41,3 M\$ pour 2017, soit un écart de +4,9 M\$.

(iii) Au tableau 6, le Transporteur détaille l'évolution des coûts pour la conformité aux normes CIP sur la période 2015 à 2017. Le tableau 6 fait ressortir une augmentation de 6,5 M\$ (soit 8,4 M\$ moins 1,9 M\$) relativement aux charges de services partagés, prévue pour l'année témoin 2017 par rapport aux charges de 2016 autorisées par la décision D-2016-046.

A.3981.2016  
DEPOSEE EN AUDIENCE  
21/11/2016  
Date  
Pièces n° A-0029

**Question :**

- 1.1 Pouvez-vous expliquer la hausse, entre l'année historique 2015 et l'année témoin 2017, du montant des coûts complets relatifs au produit « Produit d'exploitation TIC », associée au soutien des applications informatives, au nouveau centre de traitement des données informatique et au « respect des exigences réglementaires de fiabilité et de sécurité liées à la conformité »?

Le cas échéant, veuillez :

- Préciser si cette hausse est causée uniquement par l'augmentation de 6,5 M\$ au niveau des charges de services partagés pour les normes CIP? (référence (iii))
- Préciser si l'augmentation de 6,5 M\$ des charges de services partagés pour les normes CIP est complètement incluse dans cette hausse? (référence (iii))
- Présenter les coûts et l'utilisation prévus en lien avec le « respect des exigences réglementaires de fiabilité et de sécurité liés à la conformité »? (référence (i))

2. **Références :** (i) Pièce B-0050, réponse 25.2;  
(ii) Pièce B-0016, p. 49.

**Préambule :**

(i) Le Transporteur explique les variations annuelles relatives au « Coût du produit Poste de travail TIC / effectif » entre 2015 et 2016 par des baisses significatives du nombre d'effectifs HQ (respectivement 8 % et 1 %) combinées aux projets de croissance, comme le projet Évolution du poste de travail (« EPT »), le programme de sécurité des TIC ainsi que le projet Accès sans fil.

(ii) Le Transporteur présente l'évolution du « *Coût du produit Poste de travail TIC/effectif* » 2013- 2017. La Régie constate les variations annuelles suivantes pour les années 2014 à 2017 :

Domaine	Description	Variation annuelle	Années historiques		Année de base	Année témoin
			2014	2015	2016	2017
TIC	Coût du produit Poste de travail TIC / effectif	en \$	615	1 567	591	(515)
		en %	10,8%	24,7%	7,5%	-6,1%

**Question :**

- 2.1 Veuillez détailler les variations annuelles du « coût du produit Poste de travail TIC / effectif » attribuables, d'une part, au programme de sécurité des TIC et, d'autre part, au projet Accès sans fil.
3. **Références :** (i) Pièce B-0063, p. 24 à 28;  
(ii) Dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36 et 38, tableaux A6-1 et A6-4.

**Préambule :**

- (i) Dans sa réponse à la question 6.4 de la DDR2 de la Régie, le Transporteur présente l'impact des transferts sur les produits et services facturés par la VPTIC, tandis que la question porte sur le volume des produits et services transférés en général.
- (ii) Au tableau A6-1, le Transporteur présente les revenus 2014 en provenance des clients réglementés, dont ceux liés à la sécurité des TIC. Au tableau A6-4, le Transporteur présente les volumes 2014 facturés aux clients réglementés

**Questions :**

- 3.1 Pour les transferts autres que ceux affectant les revenus de la VPTIC, y-aurait-il des données liées aux volumes afférents aux produits et services transférés?
- 3.1.1 Dans l'affirmative, pouvez-vous en fournir le détail?
- 3.1.2 Dans la négative, pouvez-vous fournir les ententes de services intervenues entre le Transporteur et ses fournisseurs internes en lien avec les différents transferts de 2015?
- 3.2 Veuillez présenter les revenus en provenance des clients réglementés et les volumes facturés aux clients réglementés liés à la sécurité des TIC en complétant, pour l'année historique 2015 et l'année de base 2016, les tableaux ci-dessous.

### Revenus 2016 facturés aux clients réglementés

Produits et services	Distributeur	Transporteur	Hydro-Québec	Ratio Réglementés/ Hydro-Québec
Sécurité des TIC				
Frais de mise en place				
Frais récurrents				
<b>Total - sécurité des TIC</b>				

Tableau établi sur la base du tableau A6-1, dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36.

### Volumes 2016 facturés aux clients réglementés

Produits et services	Bases de facturation	Volumes facturés			Ratio Réglementés/ Hydro-Québec
		Distributeur	Transporteur	Hydro-Québec	
Sécurité des TIC					
Frais de mise en place					
Frais récurrents					
<b>Total - sécurité des TIC</b>					

Tableau établi sur la base des tableaux A6-1 et A6-4, dossier R-3934-2015, pièce B-0015, p. 36 et 38.

- 3.2.1 Dans le cas où vous ne disposez pas de ces données, pouvez-vous fournir le(s) « produit(s) et service(s) » contenant la sécurité des TIC et identifier la proportion des coûts de ce(s) « produit(s) et service(s) » associée à la sécurité des TIC?